

Le soutien

un plus

en éducation

Le Courrier du Roy

Journal syndical CSN du personnel de soutien
de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Décembre 2013

Volume 16 numéro 2

JOYEUSES FÊTES...



Votre exécutif (de gauche à droite à partir du haut)

Nancy Jacob vice-présidente, Gabrielle Messier vice-présidente, Sylvain Gagnon trésorier, Ghislaine Julien vice-présidente, Martine Gervais vice-présidente, Cynthia Lemay secrétaire, Odette Brûlé présidente.

Décembre! Quel beau mois de l'année qui amène avec lui toutes les festivités mais aussi un congé toujours bien mérité et tant attendu pour la plupart d'entre nous. Un temps d'arrêt pour refaire le plein d'énergie bien nécessaire à plusieurs, qui ont vécu un automne avec des surcharges de travail ou toute autre difficulté qui souhaitons le, se termineront avec la période des fêtes.

Profitez-en pour bien vous reposer et faire que des choses agréables. Gâtez-vous, il est toujours possible de le faire sans grever votre budget, comme par exemple en passant une soirée en bonne compagnie autour d'un chocolat chaud.

Tous les membres du comité exécutif s'unissent pour vous souhaiter un très heureux temps des fêtes et une année 2014 remplie de joie, de bonheur et surtout de santé.

Nancy Jacob

Gabrielle Messier

Martine Gervais

Sylvain Gagnon

Ghislaine Julien

Cynthia Lemay

Odette Brûlé

Temps compensatoire et période des fêtes

En cette période du temps des fêtes arrivent les congés qui sont souvent très attendus mais arrivent aussi les formulaires de motivations d'absences pour la plupart de vous. Ces formulaires sont nécessaires pour décider si les deux journées du temps des fêtes (30 décembre 2013 et 3 janvier 2014) vous seront payées.

Rappelons-nous que ces deux journées proviennent d'une entente signée le 1^{er} juin 1993, entente qui modifiait la fréquence des versements de la paie pour qu'elle soit versée aux deux semaines plutôt qu'à chaque semaine. En retour, la commission créditait 2 jours dans la banque de temps compensé de chaque personne salariée régulière et à l'essai au moment de la signature. Cette entente a quelque peu été modifiée pour devenir 2 jours de fermeture où les personnes n'ayant pas droit à ces journées doivent y mettre une motivation d'absences.

Depuis ce temps, toutes sortes de difficultés sont venues ternir cette entente qui mentionnait que pour motiver ces absences, les personnes salariées pouvaient utiliser des journées de vacances, d'affaires personnelles, de temps compensatoire ou à défaut ces journées d'absences seront sans traitement.

La principale difficulté est de motiver votre absence avec du temps compensatoire. Les directions d'école mettent tellement de restrictions à la reprise de temps compensatoires que pour certains il devient presque impossible de reprendre ce temps, qui pourtant a été fait pour rendre service à l'employeur. Les deux jours du temps des fêtes seraient le moment idéal pour cette reprise de temps puisqu'il n'y a pas d'élèves. Ce serait également un bon moyen pour les directions d'école de respecter son personnel qui était là au moment où elles en avaient besoin.

Je vous invite donc à insister auprès de votre direction pour pouvoir mettre du temps compensatoire comme motivation d'absences. Vous pouvez également lui mentionner que votre convention collective prévoit que si le temps compensatoire n'est pas repris dans les 90 jours suivant la date où les heures ont été effectuées, la personne salariée est rémunérée (clause 8-3.08).

Bonne chance dans vos revendications et si vous n'arrivez pas à vous entendre, n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat.

Odette Brûlé, présidente



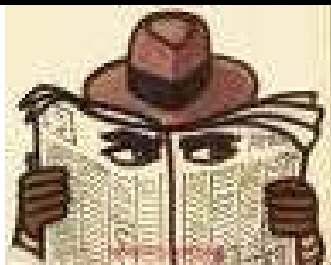
ÉPARGNER AVEC LA RETENUE SUR LE SALAIRE, C'EST LE POUVOIR DE TRANSFORMER VOTRE RETRAITE !

Pour informations : **Sylvain Gagnon**
Bureau : **819-373-5473**
Courriel : gagnons@csduroy.qc.ca

DONNER
DU SENS
À L'ARGENT

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

Le Courrier du Roy : Journal officiel Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy (CSN)



Responsable journal
Sylvain Gagnon

Impression :
École secondaire Chavigny

946, rue Saint-Paul,
Trois-Rivières (Québec) G9A 1J3
Téléphone : (819) 373-5473
Télécopie : (819) 373-2486
Courriel : soutienCSN@csduroy.qc.ca
Site Web : www.soutienduroy.ca

Courrier interne : École Saint-Paul